

La justice des mineurs expliquée aux collégiens du Val d'Issole

Les élèves des collèges de Garéoult et Rocbaron ont assisté, mardi, à la reconstitution d'un procès pénal pour mineur. Des professionnels du droit – juge, avocats, greffier, assesseurs – des étudiants des élèves ont joué leur rôle.

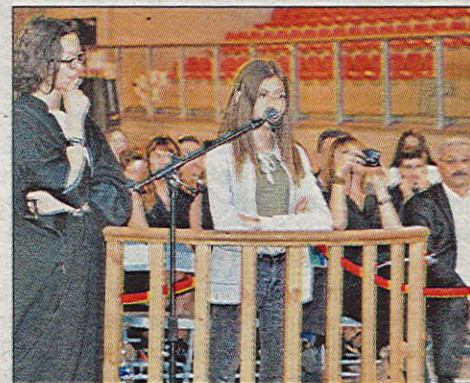
Le procès a commencé avec les collégiens de Garéoult. La « victime », Barbara, interprétée par Julien. Lors de ce procès, il était accompagné de sa « mère », Mme. M. (professeur de français). Elle a joué le rôle d'Emma, une jeune fille impliquée dans le cannabis, accusée de viol sur son ex-petit ami. L'actrice était aux côtés de « son père », M. (professeur de français). Le procès a duré environ 1h30. À la fin, le verdict est tombé: Emma a été condamnée à trois mois de prison avec sursis, accompagnés d'une mise à l'épreuve. La jeune fille sera placée en famille d'accueil. Les accusés devront égale-

ment verser de l'argent au titre des frais de justice. Le père d'Emma doit 1 000 euros et l'adolescente 300 euros. À la fin, les élèves ont pu poser des questions aux professionnels du droit. Dans l'après-midi, les quatrièmes de Rocbaron ont également assisté à un procès. Les accusés et victimes ont été joués par des personnes différentes mais l'histoire était la même. Ce projet n'aurait pu voir le jour sans un travail étroit de partenariat entre le Département, l'agglomération Provence verte, via le point d'accès au droit intercommunal, le parquet du tribunal de grande instance de Draguignan, l'ordre des avocats du barreau de Draguignan, les gendarmes de la brigade prévention de la délinquance juvénile de Bandol, la protection judiciaire de la jeunesse, le tribunal d'instance de Brignoles et l'Éducation nationale.

A. L. R.

Une action globale

La journée a été réalisée dans le cadre des actions de sensibilisation au droit et à la prévention de la délinquance que pilote le Point d'accès au droit intercommunal. L'objectif était d'expliquer la justice des mineurs grâce à une journée théorique organisée par la Protection judiciaire de la jeunesse et la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de Bandol et le Procès pénal interactif.



Deux « vrais faux » procès ont été joués au collège Gassendi de Rocbaron.

(Photos A. L. R.)